



Fiche de propositions :
Création du label “*Entreprise Responsable*”
CJD
Centre des Jeunes Dirigeants

- **Contexte**

? **Encourager les entreprises à se comporter de manière responsable**

Faire des contraintes et enjeux du Développement Durable des opportunités pour les entreprises de performances environnementales, sociales et économiques :

- **Enoncé de la mesure**

- ▶ **Créer un label “*Entreprise Responsable*”**

- **Objectifs – Motivation :**

- ▶ **Objectifs :**

L'objectif de la proposition du CJD de créer un label “*Entreprise Responsable*” est le suivant :

*Les entreprises qui respectent les critères de la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) et du développement durable, et honorent leurs obligations légales et administratives, se voient attribuer un label “*Entreprise Responsable*”, déclinables pour leurs produits et services.*

- ▶ **Motivation : Favoriser le développement des PME “entreprises responsables”**

Pour développer le tissu économique et combler notre déficit en PME performantes, les PME labellisées bénéficient d'un certain nombre d'avantages significatifs qui les encourageront à obtenir ce label tout en restant compétitives :

- Les entreprises uniquement labellisées sont éligibles aux différentes aides financières et allègement de charges.
- Elles profitent de fonds d'innovation en matière de DD.
- Elles profitent d'une garantie bancaire (ex. Sofaris) plus élevée et moins chère.
- Elles ont un accès privilégié aux marchés publics.
- Elles entretiennent des relations simplifiées et confiantes avec l'administration,
- L'État assure la promotion des entreprises labellisées auprès des consommateurs.

- Elles bénéficient d'un **système comptable** (vert) qui prend en compte dans le calcul du prix réel des biens et services vendus l'impact négatif sur le développement durable de la production de ceux-ci.

Ce système, utilisé initialement comme outil de mesure pour l'attribution du label, pourrait devenir l'unique système comptable.

-

Ce label serait engagé dans l'esprit de la mise en place du **plan d'intéressement d'entreprise : les salariés participent** au choix de l'action dans laquelle l'entreprise va s'engager. **La démarche est donc participative et continue.**

Le concept RSE renvoie sans ambiguïté à l'engagement volontaire des entreprises. C'est donc un **choix librement assumé, en dehors de toute obligation**. L'entreprise qui s'affirme responsable parce qu'elle respecte scrupuleusement la loi et rien que la loi commet un contre sens puisqu'elle se contente de suivre ce qui lui est imposé par une autorité extérieure.

La RSE s'ouvre donc sur tout ce que l'entreprise peut faire au-delà des contraintes légales. On peut dès lors **imaginer un label « par marches »** favorisant l'amélioration continue.

- **Autorité responsable**

- ▶ *Ce label est décerné par des **Agences de Notation Spécialisées**¹, cofinancées par l'État et les entreprises.*

- **Articulation avec l'existant et précédents (au niveau national ou autre)**

L'utilisation de labels ou de certifications existants :

- ▶ Eventualité d'intégrer de nouveaux paramètres développement durable dans les audits existants annuels de type ISO.
- ▶ Travail collectif sur l'évaluation AFAQ 1000 NR, avec qui le CJD a signé un partenariat.
- ▶

Il est important de vérifier que la démarche **ne concerne pas uniquement les « processus » mais aussi le management de la démarche développement durable**. En effet, pour favoriser un système d'amélioration continue, il **ne faut pas « figer » les techniques par la certification mais plutôt favoriser leurs évolutions permanentes**.

NB : La contrainte des coûts imposés par ces organismes reste un frein à l'implication des petites entreprises. Des solutions financières doivent être proposées conjointement (aide financière, déduction fiscale, partenariats...)

¹ *Idem Commissaires Aux Comptes.*

- **Impacts prévisibles**

Exemples de mesures concrètes mises en place dans les entreprises JD et qui laissent entrevoir les impacts possibles :

Lorsque le plan de Développement Durable de l'entreprise est en phase avec le projet global de celle-ci, les actions en faveur du développement durable peuvent être génératrices d'opportunités dans différents domaines :

- Sur le plan environnemental :

- *Les infrastructures :*

La construction des locaux suivant des normes HQE ou l'amélioration du bilan énergétique des existants (de type isolation, chauffage solaire, régulation de température, lampe basse consommation) permettent non seulement des améliorations environnementales mais aussi une diminution de la facture énergétique pour l'entreprise.

- *Approvisionnement et recyclage :*

L'aide et le conseil au recyclage des produits issus de l'entreprise (type eaux usées), la collecte des déchets, la mise en place de programme d'éco-conception, l'utilisation de matières premières issues de production locale ou de rejets retraités d'une industrie locale engendrent une baisse des factures d'approvisionnement et de consommation des éléments impliqués.

- *Les déplacements :*

L'utilisation des transports en commun, le choix prédominant du train sur l'avion pour les déplacements de personnel, l'optimisation des moyens de communication tels que les vidéoconférences permettent une réduction des coûts.

- *L'expérimentation et innovation :*

Clés de voûte des entreprises du CJD, les expérimentations environnementales telles que la mise en place de techniques innovantes de traitements des déchets ou de projet d'éco conception permettant la création de locaux autonomes en énergie peuvent permettre des diminutions de coûts, une différenciation par rapport à la concurrence et une augmentation de la compétitivité de l'entreprise engagée.

- Sur le plan social et sociétal :

Une réelle adhésion sociale des différents acteurs aux enjeux du développement durable représente une opportunité de mobilisation collective et un fonctionnement optimisé de l'entreprise en interne comme en externe.

- *Les salariés :*

La mise en place d'actions collectives comme le covoiturage, la sensibilisation des salariés aux enjeux du développement durable ou l'audit de leurs suggestions, permettent de créer une dynamique interne forte, en cohérence avec le projet d'entreprise et renforce la cohésion des salariés autour d'un objectif commun.

Afin de pérenniser et de valoriser les actions menées, les économies réalisées grâce à la contribution des salariés à la politique de développement durable peuvent être redistribuées sous forme d'intéressement. Cet intéressement pourrait alimenter le PEE de l'entreprise dont les fonds seraient choisis parmi des fonds éthiques.

- *Les clients/fournisseurs :*

L'entreprise peut choisir un nouveau fournisseur répondant aux critères de développement durable ou bien développer des actions communes en ce sens avec des partenaires existants au travers d'outils concrets (ex : création d'une charte commune)

Elle se doit de communiquer auprès des clients sur sa démarche développement durable mais aussi de leur proposer des solutions de passage à l'action, au travers, par exemple, d'une démarche de location, plutôt que d'achat des produits de l'entreprise, afin de favoriser la longévité et le recyclage des produits.

Ces actions communes créent une réelle valeur ajoutée à la relation client fournisseurs.

- *Les prospects, futurs salariés, entreprises locales :*

La communication autour des actions Développement Durable de l'entreprise permet non seulement de faire connaître l'entreprise mais aussi de disséminer et d'encourager les bonnes pratiques. Cela constitue un avantage en termes d'image et de reconnaissance de l'entreprise.

L'amélioration des relations et la mise en place de démarches communes et participatives avec tous ces interlocuteurs engendrent des effets bénéfiques sur le développement durable tout en permettant de renforcer la motivation des salariés, l'attractivité de l'entreprise et le renforcement de la relation clients fournisseurs.

- **Éléments particuliers (juridiques, acceptabilité etc...)**

Le CJD est prêt à expérimenter la mesure au travers de 365 entreprises JD et de mesurer régulièrement les impacts.

Mots clefs ²: (3)

expertise indépendante ; évaluation ; indicateurs ; responsabilité ; suivi ; notation ; instruments économiques ; démarches volontaires ; transparence ; parties prenantes.

² à choisir parmi : expertise indépendante ; connaissance scientifique ; évaluation ; formation ; institutions ; représentation ; procédures ; indicateurs ; accès à l'information ; responsabilité ; suivi ; notation ; participation ; débat ; gouvernance internationale ; risques ; générations futures ; instruments économiques ; démarches volontaires ; réglementation ; transparence ; parties prenantes.